

Direction de la Voirie et Déplacements

2021 DVD 66 – Porte d'Orléans (14^e). Contrat de Concession de travaux relative à la conception et l'installation de bornes GNV au sein de la station-service et à l'exploitation de l'ensemble du site avec la société Total Marketing France

PROJET DE DELIBERATION

Exposé des motifs

Mes chers collègues,

La municipalité parisienne a placé la lutte contre la pollution parmi les chantiers prioritaires de la mandature. Ainsi, en 2015, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité un plan inédit pour la Qualité de l'air qui est un enjeu majeur de santé publique, associé à un programme d'investissements ambitieux en faveur des modes de déplacements non polluants. L'un des principaux leviers étant en effet d'agir sur le trafic routier. Il est ainsi prévu à Paris une sortie du diesel dès 2024 et de l'essence dès 2030.

Parmi les énergies offrant une alternative aux carburants issus du pétrole et ayant un moindre impact sur la qualité de l'air, le Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) occupe une place de choix, notamment pour les poids-lourds. C'est pourquoi, dans une volonté d'amélioration globale de la qualité de l'air, la Ville de Paris souhaite être actrice du développement de stations d'avitaillement en GNV sur son territoire. Une stratégie globale est ainsi mise en œuvre par la direction de la voirie et des déplacements (DVD) pour parvenir à déployer sur le domaine public routier parisien plusieurs stations d'avitaillement en GNV, l'objectif étant que 10 à 15 stations puissent être mises en service sur le territoire parisien d'ici 2030 de manière à répondre à l'évolution du nombre de véhicules roulant au GNV, environ 7000 d'ici fin 2021 et potentiellement plus de 30 000 d'ici 2026.

Par ailleurs, la Ville de Paris a d'ores et déjà initié le renouvellement de ses flottes de véhicules en s'orientant vers de nouvelles énergies pour remplacer ses véhicules roulant au diesel et à l'essence ; les bennes à ordures ménagères de la direction de la propreté et de l'eau (DPE) sont exclusivement en motorisation GNV (plus de 400 véhicules), d'où la nécessité pour la Ville d'être proactive pour assurer le déploiement de stations-service délivrant du GNV.

Fort de ses objectifs, elle a attribué en 2019 deux concessions de travaux qui ont permis d'ouvrir en début d'année 2021 deux nouvelles stations délivrant du GNV sur le territoire parisien, Quai d'Issy Les Moulineaux (15^e) et Porte d'Aubervilliers (19^e). Aujourd'hui, quatre stations distribuant du GNV sont donc en service à Paris,

une station publique rue Baron Leroy dans le 12^{ème} arrondissement, une station professionnelle destinée aux utilisateurs de l'incinérateur du SYCTOM rue Bruneseau dans le 13^{ème} arrondissement, la nouvelle station publique du Quai d'Issy les Moulineaux dans le 15^{ème} arrondissement et la nouvelle station publique située Porte d'Aubervilliers / boulevard périphérique extérieur dans le 19^{ème} arrondissement. Une cinquième, actuellement en travaux, verra bientôt le jour lorsque la nouvelle station située porte d'Aubervilliers / boulevard périphérique intérieur dans le 19^{ème} arrondissement ouvrira ses portes dans les semaines à venir.

C'est dans ce contexte et pour continuer à œuvrer pour un maillage territorial suffisant de stations distribuant du GNV qu'il a été envisagé de remettre en concurrence l'exploitation de la station-service existante sur le domaine public routier porte d'Orléans dans le 14^{ème} arrondissement, actuellement exploitée par Total Marketing France dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public arrivée à échéance. Cette remise en concurrence a été organisée par la DVD de manière à pouvoir imposer aux candidats la mise en œuvre d'un projet comprenant des installations de distribution en GNV.

Une consultation a ainsi été lancée sous la forme d'une concession de travaux pour la conception, la construction et l'installation de bornes de distribution de GNV au sein de la station-service située Porte d'Orléans à Paris 14^{ème}, et l'exploitation de l'ensemble du site.

Le futur exploitant de ces stations aura à sa charge l'ensemble des frais, en investissement comme en fonctionnement, nécessaires à la mise en œuvre et à l'exploitation de la future station ; l'exploitant versera par ailleurs une redevance annuelle à la Ville de Paris en contrepartie de l'exploitation de la station-service sur laquelle il se rémunèrera.

Le site est localisé au niveau de la Porte d'Orléans (Paris 14^e) entre la rue de la Légion étrangère et l'avenue de la Porte d'Orléans. L'emprise totale de la station est de 1 500 m². La station existante comprend actuellement des installations de distribution de carburants fossiles classiques (diesel, essence) ainsi que des services annexes (boutique, gonflage...).

Les prescriptions fixées par la Ville de Paris dans le cadre du dossier de consultation pour cette concession sont les suivantes :

En termes de capacités minimales de distribution en GNV :

- La station devra comporter, moins d'un an après l'entrée en vigueur du contrat, à minima une borne de distribution de GNV, dimensionnée pour pouvoir accueillir des poids-lourds (type benne à ordures) et des véhicules légers. La station devra être en capacité d'avitailer en GNV en moyenne et par jour, à minima, 70 véhicules dont 80% seront des PL.

En termes de respect des échéances du plan climat Air Énergie Territorial de Paris :

- La station devra cesser toute distribution de diesel dès 2024 et d'essence en 2030.

En termes de prise en compte des aspects environnementaux :

- Le projet devra garantir la compensation par de nouvelles plantations des éventuelles suppressions de sujet qui seraient nécessaires à la réalisation du projet, notamment des petits arbustes au sein de la treille végétalisée située au nord de l'emprise de la station actuelle.
- Pour l'ensemble des installations relatives à l'avitaillement en GNV un point d'attention particulier devra être porté sur les émergences sonores générées par ces dernières, dans le sens des objectifs de la municipalité en matière de lutte contre les nuisances sonores.

En termes de redevances :

- Le futur exploitant de la station versera à la Ville de Paris pendant toute la durée du contrat une redevance composée d'une part minimale garantie et d'une part variable assise sur les volumes de carburants vendus et sur les chiffres d'affaires réalisés.

La durée de la concession sera de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur du contrat de concession, durée établie en tenant compte des hypothèses de recettes et des coûts à supporter par le futur exploitant de manière à garantir la viabilité économique du projet.

A l'échéance du délai de présentation des candidatures, le 24 février 2020, deux dossiers ont été déposés par les sociétés suivantes : Société des pétroles Shell et Total Marketing France.

Après analyse des candidatures, en sa séance du 25 mai 2020, la commission désignée en application de l'article L.1411-5 du CGCT a dressé la liste suivante des candidats admis à présenter une offre : Société des pétroles Shell et Total Marketing France.

L'invitation à soumissionner a été envoyée aux candidats sélectionnés le 24 août 2020.

Le registre de réception des offres fait mention de la réception d'une offre : Total Marketing France. La Société des Pétroles Shell n'a pas remis d'offre.

L'offre a été analysée et jugée sur la base des 3 critères suivants :

- La qualité du programme de travaux (au regard notamment des capacités de distribution des installations GNV qu'ils permettront) ;
- L'offre financière (niveau de redevance + robustesse du modèle).
- La réponse environnementale (distribution de bioGNV ou d'autres énergies propres et végétalisation notamment).

Après autorisation de la commission en date du 9 février 2021, un tour de négociations s'est déroulé avec le candidat le 4 mars 2021. Le candidat a été invité à remettre son offre finale pour le 16 avril 2021. Le candidat a répondu dans les délais impartis.

Après analyse de l'offre finale, l'offre de la société Total Marketing France a été jugée satisfaisante au regard des trois critères hiérarchisés précités.

Proposition de la société Total Marketing France après négociation, au regard des trois critères d'analyse :

1er critère : la qualité du programme de travaux

Le candidat propose une rénovation complète de la station permettant deux emplacements d'avitaillement en GNV accessibles à deux poids-lourds en simultané.

Il assure des capacités de distribution journalières allant au-delà des exigences fixées par l'administration et met en œuvre des dispositifs techniques pour garantir la bonne utilisation des pistes d'avitaillement en GNV et la fluidité du trafic dans la station.

Il propose des moyens techniques pertinents (redondance des équipements, remontés de pannes par email automatique, moyens humains d'astreinte) permettant de garantir les taux de disponibilités des installations tels que fixés par la Ville.

Le candidat prévoit une déconstruction puis une reconstruction complète des installations à l'exception des réservoirs situés rue de la Légion étrangère. L'ensemble des équipements de distribution, l'infrastructure des stations et les superstructures seront remplacés à neuf.

Le projet s'insère avec une certaine harmonie au regard des contraintes techniques du site et des solutions d'avitaillements proposées. Les travaux envisagés sont conséquents et viennent créer une nouvelle boutique et un nouvel auvent. Une attention particulière à l'insertion architecturale et paysagère des installations est portée par le candidat.

Le candidat a tenu compte des objectifs de la Ville de Paris notamment en matière de végétalisation et propose des solutions intéressantes pour accroître le patrimoine végétal de la zone.

D'autre part le candidat propose des services annexes diversifiés et allant dans le sens des politiques portées par la municipalité notamment en matière de développement de mobilités propres avec l'installation de deux bornes de recharge rapide pour véhicules électriques et un auvent protecteur de cette zone, entièrement solarisé.

Le candidat propose un planning d'intervention optimisé permettant l'ouverture des installations de distribution en GNV 16 mois après la notification du contrat.

2ème critère : l'offre financière

La proposition de redevance variable du candidat s'articule de la façon suivante :

- 10€ / m³ de carburant distribué ;
- 10€ / tonne de GNV distribué ;
- 6% du chiffre d'affaires HT sur les activités annexes (boutique).

Cette proposition de redevance variable est complétée par une Redevance Minimale Garantie (RMG) annuelle s'élevant à 100 000 € HT en 1ère année puis indexée selon l'ILC (Indice sur les Loyers Commerciaux).

Le candidat indique un montant d'investissement total de 4,7 M€ (avant indexation) dont :

- 3,51 M€ pour la restructuration de la station ;
- 0,41 M€ pour les travaux annexes (raccordements)
- 0,43 M€ d'honoraires techniques (AMO, études...) ;
- 0,34 M€ d'aléas (soit 7,7% du coût des travaux et frais d'études).

L'offre finale de redevance du candidat comprend une part de RMG dans la redevance totale prévisionnelle qui est importante (88%), ce qui est sécurisant pour la Ville.

En termes de robustesse du modèle économique, le plan d'affaires du candidat est particulièrement solide. Les modalités de financement et les garanties apportées sont crédibles et justifiées.

3ème critère : la qualité environnementale du projet

Les enjeux de développement durable sont pris en compte dans l'offre du candidat.

Le candidat détaille son projet paysager comme support d'énergie verte et d'écologie. Le candidat propose une végétalisation complète de l'auvent de la station. Celle-ci se poursuit jusque sur le toit de la boutique pour créer une continuité végétale. Sa liaison avec le bâtiment boutique participe également à l'unité architecturale.

Le bilan des surfaces végétalisées est très positif puisque il multiplie par plus de 2 la surface existante, 225 m² existants pour 527 m² projetés en s'engageant à planter 50 % des sujets en origine régionale et 1/3 des sujets en persistants.

Le candidat propose de solariser l'auvent venant protéger les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Pour atténuer les émergences sonores provenant notamment de la partie de compression GNV, des aérothermes de refroidissement sont surdimensionnés pour minimiser l'impact sonore du souffle d'air.

Au-delà des prescriptions de la Ville de Paris pour cette concession, le candidat propose une solution allant dans le sens des objectifs en matière de mobilités propres fixés par la municipalité parisienne en proposant deux bornes de recharge pour véhicule électrique (une de 50 kW, l'autre de 150 kW) en mesure de servir les prochaines générations de véhicules électriques.

Le calendrier de mise en œuvre de la future station proposé par ce candidat permettrait la mise en service d'installations de distribution de GNV d'ici la fin de l'année 2022.

Cette concession ne vaut pas autorisation de travaux au sens des dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement. Le concessionnaire est en revanche autorisé à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à l'exécution du contrat, exigées par les législations et réglementations en vigueur, notamment le code de l'urbanisme, de l'environnement ou du patrimoine.

Enfin, cette concession de travaux par laquelle la Ville confie à un opérateur économique l'exécution de travaux qui s'inscrivent dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial de Paris, constitue une opération d'intérêt général de telle sorte qu'en application de la délibération n° 2013 DEVE 1 modifiée, le tarif d'intérêt général pourra être appliqué pour ce qui concerne les travaux qui seront à réaliser par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement pour le compte et aux frais du futur exploitant.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer le contrat de concession de travaux pour la conception, l'installation de bornes GNV au sein de la station-service porte d'Orléans, et l'exploitation de l'ensemble du site avec la société Total Marketing France, et à reconnaître l'intérêt général de l'opération.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris